

Prise en charge des malades en situation palliatives : quelques textes de références à domicile. Les aspirations endo trachéales.

<p>Les aspirations Endo trachéales</p>	<p>LEGISLATION DECRET N° 99-426 DU 27 MAI 1999 HABILITANT CERTAINES CATEGORIES DE PERSONNES A EFFECTUER DES ASPIRATIONS ENDO-TRACHEALES</p> <ul style="list-style-type: none">• Art. 1er. - Les aspirations endo-trachéales ne peuvent être pratiquées, chez des malades trachéotomisés depuis plus de trois semaines dont l'état ne justifie pas leur admission dans un établissement sanitaire et qui ne peuvent, en raison d'affections invalidantes chroniques, assurer eux-mêmes ce geste d'urgence nécessaire à leur survie immédiate, que sur prescription médicale précisant en particulier les modèles de sonde d'aspiration pouvant être utilisés et, en l'absence d'infirmier, par des personnes ayant validé une formation spécifique définie par arrêté du ministre chargé de la santé.• Art. 2. - La ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'État à la santé et à l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.
---	---

Date de première édition :	Mars 2006
Actualisation le :	Janvier 2009
Par :	Joelle MAZZUCOTELLI
Validée par le Groupe de Travail : Janvier 2009	

LEGISLATION

ARRETE DU 27 MAI 1999 RELATIF A LA FORMATION DES PERSONNES HABILITEES A EFFECTUER DES ASPIRATIONS ENDO-TRACHEALES

Les aspirations Endo trachéales

- **Article 1er**

La durée de la formation des personnes mentionnées à l'article 1er du décret du 27 mai 1999 susvisé est de **cinq jours**, comprenant deux jours d'enseignement théorique suivis de trois jours d'enseignement clinique dans un service prenant en charge des patients trachéotomisés. L'organisation de ces enseignements est confiée au directeur de l'institut de formation en soins infirmiers compétent, en collaboration avec l'infirmier général, directeur du service de soins infirmiers, de l'établissement d'accueil, s'il s'agit d'un établissement public de santé, ou avec la personne remplissant des fonctions équivalentes, s'il s'agit d'un établissement de santé privé.

- **Article 2**

Le contenu de cette formation est fixé conformément à l'annexe I. Il a pour objet de permettre aux personnes qui la suivent d'effectuer des aspirations endo-trachéales en toute sécurité pour assurer la prise en charge des personnes trachéotomisées mentionnées à l'article 1er du décret du 27 mai 1999 susvisé.

- **Article 3**

A l'issue de la formation, le responsable du stage procède, en collaboration avec le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers concerné, à l'évaluation des connaissances théoriques et cliniques acquises par le candidat pendant le cycle de formation. Au vu de cette évaluation, le responsable et le directeur mentionnés à l'alinéa précédent procèdent ou non à la validation de la formation. Cette décision est accompagnée d'une appréciation écrite et motivée, communiquée au candidat au cours d'un entretien. En cas de validation, une attestation est délivrée au candidat par le directeur de l'institut de formation concerné. En cas de non-validation, la formation peut être recommencée une fois par le candidat.

- **Article 4**

Les membres des familles des personnes trachéotomisées peuvent s'acquitter de la formation mentionnée à l'article 1er du présent arrêté, dans le service dans lequel a été prise en charge la personne trachéotomisée. Le chef de service évalue les connaissances théoriques et cliniques des intéressés et leur délivre en conséquence une attestation.

Annexe I : Guide de formation concernant les aspirations endo-trachéales

I - Enseignement théorique

11. Anatomie - Physiologie

Les voies respiratoires.

Les poumons.

Les organes annexes.

12. Notions sur les principales pathologies de l'appareil respiratoire

13. Technique d'assistance respiratoire : la trachéotomie

Définition et indications.

Les canules de trachéotomie.

L'aspiration endo-trachéale :

- définition et indications ;

- matériel ;

- incidents ;

- aspiration (le cas échéant, entraînement gestuel aux différents modes d'aspiration sur mannequin).

Les soins quotidiens liés à la trachéotomie.

Les signes d'alerte.

Entretien du matériel, lavage et stérilisation.

Remise d'un document de procédure.

14. Répercussions sociales et psychologiques de l'insuffisance respiratoire et de la trachéotomie

II - Enseignement clinique

Au cours du stage clinique, le candidat réalise au moins trois aspirations endo-trachéales chez un ou des malades trachéotomisés, comprenant la préparation du geste ainsi que l'entretien du matériel et les soins quotidiens. Ces actes sont réalisés en présence d'un infirmier diplômé d'État.